



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

-----

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **38**

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **1**

Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **8**

Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvator Coscarella, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : **6**

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

✓ Absents : **2**

Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI

-----  
**07. FINANCES**

**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

Le Conseil Syndical,



**L'objet de ce budget supplémentaire est d'intégrer les résultats des 3 régies, de rééquilibrer les écritures d'ordre et de permettre de procéder aux écritures comptables suite au remplacement de deux emprunts de la banque DEXIA par un nouvel emprunt SFIL.**

A – Reprise des résultats de régies.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2019, le Sydeme a décidé de mettre fin aux trois régies et d'absorber l'intégralité de leurs actifs et passifs respectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les conseils d'administration des trois régies ont arrêté leurs comptes administratifs 2019 le 22 juin 2020. Le service de gestion comptable dont dépend le Sydeme a finalisé toutes les opérations de fusion.

Les résultats de leurs actifs et passifs respectifs doivent être intégrés dans les comptes du Sydeme. Vous trouverez dans le tableau récapitulatif joint, les résultats de chacune des régies pour chaque section.

B – Impact de la désensibilisation des deux emprunts Dexia.

Pour la prise en compte du nouvel emprunt, des écritures comptables sont nécessaires. Même si aucun flux financier n'est intervenu entre organisme bancaire et le Sydeme. En effet le capital restant dû, est passé de 9 087 066,72 € à **10 837 066,72 €** avec un nouveau taux fixe de 0,15% pour une durée de 18 ans soit une augmentation du capital de **1 750 000 €**.

Une inscription pour un montant de 1 750 000€ au compte 1641 en recettes d'investissement permet de modifier l'augmentation liée de ce nouveau capital.

Pour convertir cette charge supplémentaire pour les prochaines années les indemnités de rachat sont étalées, en utilisant les comptes 4817 et les comptes 6862. Ce mécanisme prévu par l'instruction comptable permet d'étaler la charge de l'indemnité sur la durée moyenne des deux emprunts reprofilés, soit 14 ans.

EXPOSE que les inscriptions d'ordres effectués au budget primitif n'étaient pas équilibrées. Ce budget supplémentaire permet également :

- d'équilibrer le chapitre 042 (Fonctionnement recette) avec le chapitre 040 (Investissement dépense) pour un montant de **2 564 000 €**
- d'équilibrer le chapitre 68 (dotations aux amortissements au fonctionnement dépenses) avec le chapitre 040 (Recettes d'investissement) pour un montant de **6 215 836 €**.

PRECISE que ce budget supplémentaire permet d'inscrire un montant complémentaire de **2 348 448,15 €** en section de fonctionnement et un montant de **1 906 401€** en section d'Investissement.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE							
BUDGET SYDEME 2020							
FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
Compte	Objet	BP 2020	BS	Compte	Objet	BP 2020	BS
<i>chapitre 77</i>				<i>chapitre 66</i>			
778	Reprise des excédents d'investissement		2 296 233,01 €	66111	Intérêts à échéance	2 352 000 €	50 000,00 €
<i>chapitre 042</i>				<i>chapitre 68</i>			
796	Transfère de charges financières	2 564 000 € 1 884 000 €	0,00 €	6862	dotation aux amortissements charges financières	6 215 836 € 134 671 €	0,00 €
<i>chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté</i>				<i>chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté</i>			
	REGIE DSM		20 634,75 €		REGIE DSM		0,00 €
	REGIE CSM		31 680,39 €		REGIE CSM		0,00 €
	REGIE ECOTRI MOSELLE EST		0,00 €		REGIE ECOTRI MOSELLE EST		2 298 448,15 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 348 448,15 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>2 348 448,15 €</b>
INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
Compte	Objet	BP 2020	BS	Compte	Objet	BP 2020	BS
<i>chapitre 16</i>				<i>chapitre 16</i>			
1641	Emprunts		1 750 000,00 €	1641	Capital emprunt	12 895 600 €	350 000,00 €
<i>chapitre 040</i>				<i>chapitre 21</i>			
4817	Etalement de la charge IRA des 2 emprunts	6 081 265 € 0 €	134 571,00 €	2128	Agencement terrain	115 000 €	-100 000,00 €
				2155	Outillage industriel	192 000 €	-150 000,00 €
				2153	Outillage spécifique	305 000 €	-201 971,11 €
<i>chapitre 001 - solde d'investissement reporté</i>				<i>chapitre 040</i>			
	REGIE DSM		0,00 €	4817	Etalement de la charge IRA des 2 emprunts	680 000 € 0 €	1 884 000,00 €
	REGIE CSM		21 830,00 €		REGIE DSM		0,00 €
	REGIE ECOTRI MOSELLE EST		0,00 €		REGIE CSM		0,00 €
					REGIE ECOTRI MOSELLE EST		124 372,11 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 906 401,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>1 906 401,00 €</b>

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

47 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention,

**Décident**

- D'approuver la décision budgétaire modificative détaillée ci-dessus,
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... **21 DEC. 2020**.....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... **21 DEC. 2020**.....

